

# La langue française en Algérie Étude sociolinguistique et particularités lexicales

Thèse de Doctorat d'État, 2000

## 1. Le cadre, la problématique et les hypothèses

### 1.1 Le cadre

C'est dans le cadre de l'Accord programme n° 92 MDU 181 unissant les universités d'Aix-en-Provence et de Constantine, projet titré «La Langue française en Algérie : Particularités et Transformations, confections d'outils pédagogiques» dirigé par M<sup>me</sup> Cherrad Yasmina que j'ai été encouragé par cette dernière à rédiger une présentation à l'Inventaire des particularités lexicales de la langue française en Algérie, et cela pour bien mettre en évidence tout l'arrière plan sociolinguistique fondateur des particularités aux spécialistes et non-spécialistes des propriétés du français en francophonie. La description de ces particularités de la variété du français en Algérie participe, avec les autres inventaires nationaux marocains et tunisiens et mauritaniens, à la réalisation d'un inventaire pan-maghré-

bin des caractéristiques du français en usage dans les pays de l'Afrique du Nord, lequel inventaire contribuerai à un projet beaucoup plus important qui est la confection d'un ouvrage général, le Dictionnaire universel du français en francophonie. C'est dire l'importance du projets, mais aussi l'obligation de résultat à laquelle nous étions soumis..

## 2. La problématique et les hypothèses

Personne n'est surpris d'entendre ou de lire dans les productions en langue française des algériens *taxieur hittistes conscientisation saquage, tribuniste, égaré*. Personne n'est surpris aussi d'entendre ou de lire des mots arabes et berbères insérés par la volonté du sujet parlant, dans le système de la langue française pour rendre compte de la réalité socioculturelle locale mais aussi pour manifester un véritable droit de propriété sur ses langues y compris sur la langue française qu'il semble considérer comme un trait distinctif parmi tant d'autres inhérents à sa personnalité. Ce comportement original nous a conduit à nous poser la question : Y-t-il un français spécifique à l'Algérie ?

Plusieurs chercheurs ont montré qu'une variété de français différente de celle en usage en France est implantée en Afrique dans les pays qui avaient subi la colonisation française. Les concepts français régional et norme endogène appliqués à la situation algérienne sont les mots clés de cette problématique de la variation lexicale dans les pays qui ont en partage le français. Toute étude sur la variation lexicale du français hors de France dans une perspective prédictionnaire ne peut se dispenser de les aborder. Ils sont organiquement liées à la problématique générale de l'inégalité des statuts et du corpus de la langue française par rapport aux langues nationales maternelles officielles ou non officielles dans les pays anciennement

colonisés qui ont tous appliqué des politiques linguistiques courageuses mais d'urgence développées par l'idéologie nationaliste et révolutionnaire de leurs mouvements de libération nationale. Notre étude descriptive des usages de la langue française en Algérie se fait donc dans une perspective de mise en évidence de son particularisme conséquent de cette spécificité de son lieu d'émergence.

La variété dénommée le français régional dont la configuration reste encore peu précise et sujet de controverses entre spécialistes se différencie par les ambiguïtés méthodologique et idéologique des multiples dénomination qui peuvent la désigner. Le concept français régional semble toujours être invariablement utilisé pour désigner toutes les descriptions de français régional de France ou hors de France.

/1/ Les différentes variations de la langue française peuvent constituer des variétés de français que l'usage sociolinguistique peut distinguer par une série de caractérisants adjoints au déterminé pour donner une nomenclature de français : français standard, français hors de France, français régional, français d'Outre-Mer, français des colonies,... dont l'existence de certains d'entre eux reste théorique voire hypothétique et devrait se fonder en fait sur un corpus attesté.

/2/ Or si nous définissons dans le cadre de notre étude le français régional par contraste au français standard, l'unanimité des dictionnaires de sociolinguistique et de linguistique catégorise le français standard comme : la langue correcte, enseignée à l'école, soumise aux contrôles des institutions qui lui assure une homogénéité certaine le constituant comme modèle socioculturel idéal pour tous les groupes sociaux de la communauté linguistique.

/3/ Le français standard constitue la variété de référence et de comparaison pour le bon usage symbolisé par les dictionnai-

res, par rapport aux autres usages qui sont de fait marginalisés et considérés usages fautifs ou plus ou moins corrects. Selon Galisson le français standard «représente alors la langue la plus entendue et la plus attendue, donc la moins marquée, celle qui permet de prendre conscience de l'anormal, du non courant et de rendre compte de la notion d'écart» (1976 : 377). Nous sommes tentés à la suite de cette formule de définir le concept français régional appliqué à la situation algérienne comme étant un français qui n'est pas le français standard, comme étant alors la langue la moins entendue, la moins attendue de par les conditions d'émergence précédemment cités.

/4/ Il en découle de cette perception que la description du français se base sur l'écart considéré comme particularisme, comme un emploi particulier forgé par des représentations diverses de la langues française liées au particularismes culturels, idéologiques, sociaux et linguistiques.

Le particularisme lexical, dans le contexte du français en usage en Algérie, est donc un mode d'expression ou un usage (du lexique entre autre) de cette langue qui puise sa normalité du sentiment collectif partagé par l'ensemble des membres de la communauté linguistique à propos d'un prétendu écart par rapport à la norme référentielle. L'écart, dans ce contexte, n'est pas perçu par le sujet parlant comme une faute par rapport aux règles normatives mais plutôt comme une façon d'être, une volontaire affirmation de soi qui se réalise par l'exercice d'un travail sur toutes les potentialités et les ressources du système de la langue française.

Le français régional d'Algérie peut être la variété linguistique d'une communauté linguistique typique qui se particularise surtout par une double distinction : elle a en partage avec d'autres communautés linguistiques (Maghrébine, Africaine et Européenne...) *la norme référentielle* qui est le français standard et un usage *particularisant* fonctionnant comme une nor-

me linguistique locale, endogène, *répondant beaucoup plus à des considérations idéologiques de rapport à la langue et à la culture françaises* car cette langue et cette culture s'inscrivent dans un environnement plurilingue et pluriculturel dominé par l'arabe dialectal et le berbère pour la population berbérophone, les deux langues qui servent aux besoins de la communication et des échanges interpersonnels. Ce français n'est pas réservé exclusivement à la consommation interne<sup>1</sup>, il connaît donc invariablement et selon les besoins des locuteurs et les situations, des usages qui oscillent entre l'usage académique le plus conforme et l'usage le plus lâche<sup>2</sup>.

Le travail effectué par le sujet parlant sur le français pour intégrer les emprunts linguistiques liés à l'originalité socioculturelle et politique du pays ainsi que l'effort de néologie réalisé pour parvenir à préserver le caractère autochtone de son discours expriment bien une volonté de se distinguer par un maniement particularisant de la langue française. Cette langue est

---

1. Usage domestique interne ou dans des situations de communications informelles.

2. G. Manessy dans l'article "Normes endogènes et français de référence" (cf. Danièle Latin, Ambroise Queffelec et Jean Tabi Manga, Inventaire des usages de la Francophonie : Nomenclatures et méthodologie, *Le concept des particularités lexicales*, Actualité Scientifique, AUPELF-UREF, Joh, Libbey, pp. 113-135, 1993.) définit la norme endogène par les propos suivants : "Il y a en Afrique deux modes d'utilisation du français : un usage liturgique, très strictement systématisé, qui donne lieu à catégorisation sociale et qui est le seul que prennent compte les puristes, et un usage profane par lequel le français est tout banalement employé, comme peut l'être n'importe autre variété du répertoire, pour transmettre de l'information. C'est évidemment le second qui ressortit à la norme endogène" ; puis il affirme que "la manière normale de communiquer entre interlocuteur africain dans des situations où le respect de la norme scolaire ne s'impose pas ou bien pour lesquelles celle-ci ne fournit que des ressources insuffisantes. Habituellement la norme endogène se manifeste par le sentiment que, les choses étant ce qu'elles sont, il est normal de s'exprimer de telle ou de telle manière, le consensus procédant d'une appréciation commune de la situation."

donc gérée à l'aide de ce que G. Manessy et W. Wald désigne par le vocable «norme endogène». Ce concept que beaucoup de sociolinguistes et d'africanistes utilisent pour désigner et expliquer les particularités du français en usage surtout dans le continent africain semble s'inscrire dans l'idéologie de la francophonie qui institue par là une sorte de catégorisation peut être *inférieure, dévalorisée* de la langue française en usage dans le continent africain. Cette variété étant très souvent considérée comme le souligne Dumont (P. Dumont, 1995 : 174). «un sous-produit régional, local ou indigène, un bâtard linguistique, (...) destiné seulement à faire rire...».

En reprenant l'argumentation de G. Manessy l'existence de cette norme endogène serait liée à la situation que présente un État «où le nombre de francophones l'emporte sur celui des lettrés et où l'on entend parler français dans la rue ; tel est le cas de la Côte d'Ivoire, du Congo,... (1993 : 17)». La caractéristique de la norme endogène, selon G. Manessy, est qu'elle est une norme parallèle à la norme de référence, universelle, à laquelle se réfère un sujet parlant dont la compétence se situerait entre celle de l'intellectuel francophone et celle d'un «vulgaire»<sup>1</sup>, bien entendu en fonctions des circonstances de la communication interpersonnelle.

Dans ces propos n'y a-t-il pas une sorte de discrimination sous-jacente quant à la destination des termes utilisés. La norme est norme quant il s'agit d'un emploi de la langue française par des locuteurs natifs ou par des lettrés, mais cette norme devient par l'adjonction du caractérisant *endogène* un usage plus ou moins *acceptable* selon une échelle de valeur.

Le contexte sociolinguistique et linguistique algérien est bien différent du contexte africain et se distingue par des traits saillants qui constituent pour nous la preuve de l'inexistence

---

1. Nous reprenons ici l'expression de G. Manessy.

d'une norme endogène du français mais plutôt d'un particularisme. L'Algérie présente par rapport à la situation du français en Afrique un autre visage : celui d'un pays

- où l'arabisation du système éducatif a fait des progrès notoires, visibles, et où il n'y a pas de filières bilingues dans les établissements scolaires,
- où l'arabe standard est le médium de toutes les disciplines scientifiques enseignées dans les écoles, les collèges, les lycées, et les universités,
- où il y a une présence du français dès l'école primaire et dans tout le système éducatif,
- où ce nombre de francophone est très important, mais aussi paradoxale que cela puisse paraître on n'entend pas très souvent parler en français dans la rue, ce que l'on entend est plutôt l'arabe algérien (arabe dialectal) ou le berbère ou une alternance diglossique dominé par le dialectal. Ce sont là les quelques différences fondamentales qui nous permettent d'avancer l'idée que le particularisme qui affecte les usages du français en Algérie n'est pas sous-tendu par une norme endogène mais plutôt un particularisme sociologique, socioculturel et politique qui, pour des raisons socio-historiques pertinentes s'est inscrit dans la trame même de la norme référentielle du français pour en faire corps non pas comme une excroissance mais un élément constitutif intrinsèque.

C'est par rapport à une certaine normalisation de ce particularisme dans les usages que je me suis intéressé aux particularités lexicales de la langue française en les considérant comme induites par la spécificité sociolinguistique de notre pays et qu'elles peuvent peut être aussi constituer un indice perceptible de l'émergence d'une variété de français spécifique à l'Algérie. Donc la description de ce particularisme du français ne

peut se faire convenablement qu'à partir d'une approche sociolinguistique variationniste en considérant l'usage observé sur les plans phonétiques, morphosyntaxiques et lexicaux. mais aussi dans ses conditions de production, dans le contexte de ses contacts avec les idiomes locaux.

### 3. La méthode appliquée à l'étude

Nous avons opté pour une méthode d'analyse sociolinguistique et intralinguistique qui se développe en trois mouvements bien distincts mais complémentaires l'un de l'autre, constituant avec la problématique les quatre parties constitutives de cette étude..

Nous avons appliquée d'abord la grille d'analyse de R. Chaudenson (1991) pour mesurer *l'étendue* de la francophonie sociolinguistique du pays. Cette grille organise l'analyse de la situation sociolinguistique et linguistique autour de deux axes fondamentaux, le status et le corpus. Pour le «status», il s'agit d'évaluer les caractéristiques de la langue française sur le plan institutionnel et officiel, à partir de son ***officialité, de ses usages institutionnalisés, de sa place dans l'Éducation, des moyens de communication de masse, de la place de cette langue dans les secteurs secondaires, tertiaires et privés.*** La notion de «corpus» permet de vérifier l'état de la langue française à partir de son utilisation effective par les sujets parlants dans la vie quotidienne. Nous avons examiné successivement ***le processus de l'appropriation de cette langue, la notion de véhicularisation du français, les divers types de compétence linguistiques des sujets parlants ainsi que les indices de productions et d'exposition langagières.*** Aussi bien pour le corpus que pour le status chacun des paramètres de l'analyse recevra une valeur n qui doit refléter la valeur de la langue française par rapport à la valeur des autres langues en présence.

Le second volet de la méthode évalue les représentations que se font des sujets parlants algériens à propos de l'étendue de la langue cible dans le contexte algérien. J'ai interrogé 176 étudiants du Département de Français de l'ILE de Constantine. Les objectifs de l'enquête sont

- de vérifier le degré de présence de la langue française et des langues dans les aires de contact et d'emploi,
- d'identifier fonctions les plus importantes des langues en présence par rapport aux aires de contact
- de connaître l'option linguistique idéale souhaitée pour le pays par les enquêtés.

Le troisième volet de la méthode a pour but de rendre compte du particularisme qui affecte le lexique de la langue française en usage en Algérie. La méthode adoptée s'inscrit dans le courant des recherches actuelles menées par des réseaux d'équipes tant maghrébines qu'africaines sur la description de la variation lexicale de la langue française en francophonie dans une perspective pré-dictionnaire. Inspirée par les travaux du groupe IFA (1983 et 1988), plus particulièrement de la réflexion de S. Lafage (1985) sur les particularités du français en Afrique Noire, l'étude descriptive se fonde sur la constitution d'un corpus de données lexicales, l'objectif étant de fournir par la description de la partie lexicale un maximum d'informations susceptible de renseigner le lecteur natif ou étranger sur la spécificité des usages de la langue française dans notre pays. La typologie des particularités lexical dégagée s'articule autour de trois axes : les particularités lexématiques (néologies et emprunts), les particularités sémantiques et quelques particularités grammaticales.

La combinaison de l'examen du status et du corpus à une brève étude des représentations auxquelles donne lieu la langue française et à l'étude des particularités lexicales de cette

langue constitue l'essentiel de la méthode que j'ai utilisée pour réaliser ce travail.

## 4. Les résultats

La confrontation des valeurs des deux pôles de la grille à partir d'un double classement des langues en présence par ordre décroissant de la valeur respective de leur status et de leur corpus permet de formuler les remarques suivantes :

**4.1.** La langue française a une valeur de l'officialité en - deçà de la moyenne par opposition à sa présence effective sur le terrain représentée par une moyenne certes inférieure mais nettement supérieure à la valeur de l'officialité théorique : Langue française :  $S = 43,22$  quand  $C = 48,75$

En d'autres termes le statut de langue étrangère surimposé par le discours officiel à la langue française se trouve quelque peu altéré par la supériorité de la valeur de son corpus qui montre que cet idiome possède un volume appréciable dans les ressources linguistiques de la société algérienne. Cette situation de déséquilibre favorable au corpus du français peut s'expliquer en partie par la présence d'une langue nationale et officielle dont les champs d'utilisation et les domaines d'emploi sont restreints, ce qui permet à la langue française d'accaparer tous les champs inoccupés par l'arabe standard.

**4.2.** Pour l'arabe standard il y a un décalage relativement important entre la valeur globale du status, à savoir son officialité théorique au dessus de la moyenne, et sa présence effective sur le terrain social qui est inférieure à la moyenne mais nettement inférieur à la valeur du status : Arabe standard :  $S = 60,74$  quand  $C = 49,87$ .

Ce qui montre que cette variété réputée langue nationale et officielle n'est pas une langue véhiculaire, n'est pas bien

implantée dans les usages, qu'elle relève beaucoup plus du domaine de l'écrit que de l'oral et que son champ d'utilisation exclusif relève surtout du formel que de l'informel. Ce déséquilibre entre l'indice globale du corpus et du status de l'arabe standard s'explique par la présence, face et aux cotés de cette langue, d'autres langues nationales non officielles plus particulièrement l'arabe algérien qui constitue le plus grand volume dans les ressources linguistiques des sujets parlants algériens.

**4.3.** Si l'écart entre l'indice de l'officialité de l'arabe standard et celui du français est tout de même important, leurs "corpus", par contre sont presque de même valeur, à savoir qu'ils ont relativement un même indice globale de présence effective sur le terrain :

- Arabe standard :  $C = 49,87$
- Langue française :  $C = 48,75$

Ce qui nous permet de poser l'hypothèse que la langue française possède sur le marché linguistique algérien une puissance symbolique sensiblement égale à celle de l'arabe standard en dépit de tous les dispositifs idéologiques et institutionnels développés par les gouvernants en faveur de la généralisation de l'utilisation de cette langue.. Les deux langues exercent une assez forte attraction sur les sujets parlants mais la tendance d'une spécialisation des champs d'utilisation de chacune d'elle semble correspondre aux représentations qu'elles suggèrent aux membres de la communauté linguistique algérienne. L'arabe se réservant l'exclusivité de la religion, de l'expression des attributs de la souveraineté nationale ainsi que de la façade politique destinée à la consommation extérieure et enfin l'enseignement primaire et secondaire, alors que la langue française s'occupe des domaines qui relèvent beaucoup plus du développement scientifiques et techniques du pays (économie, industrie, université, santé, agriculture, ...)

4.4. La supériorité évidente de l'indice globale du « corpus » de l'arabe dialectal par rapport à son faible indice de « status » doit justifier une action politique en direction de son statut et de l'aménagement son corpus, à savoir le considérer dans un rapport de co-officialité avec la langue dénommée langue nationale arabe standard.

En ce qui concerne notre évaluation de cette grille, notre appréciation générale est qu'elle peut être intégrée dans les outils utilitaires qui décrivent les situations sociolinguistique. De notre point de vue, sa structuration en deux pôles d'analyses combinés sur une catégorisation modulables des différents traits des aspects institutionnels concernant le statut officiel et politique d'une langue et ses multiples manifestations dans la réalité sociale effective lui donne un caractère efficace.

Mais comme le souligne L. J Calvet cette grille permet uniquement de « préciser une connaissance et non de l'acquérir : le savoir que l'on possède en amont de la grille se retrouve en aval, présenter de manière différente » (1990 : 217). Tous les utilisateurs de cette grille sont unanimes pour montrer le caractère peut scientifique et subjectif de l'évaluation chiffré des diverses données sociolinguistiques. Pour être d'une plus grande efficacité l'évaluation chiffrée doit ressortir à partir d'enquêtes menées sur le terrain auprès des institutions et des locuteurs pour évaluer le ou les rôles que peut jouer une langue dans une situations d'affrontement avec d'autres langues.

Le défaut majeur de cette grille est qu'elle n'intègre pas dans ses pôles d'analyses les facteurs individuels, psychologiques, sociaux et culturels qui peuvent caractériser le fonctionnement des langues en situation de contact. Nous avons intégrer dans notre enquête une étude des représentations d'un échantillon de population de locuteurs à l'égard de leurs langues constitue le complément proposé à cette grille.

Vingt et une questions ont été posées pour identifier la ou les langues les plus utilisées dans les aires de contact ciblés, les fonctions qu'elles assurent et les options linguistiques préférées de nos étudiants.

Les données recueillies montrent que l'indice de l'utilisation des langues varient selon la nature de l'aire de contact et certainement des fonctions qu'elles assument selon les déclarations de nos enquêtés. Il apparaît nettement qu'il y a une compétition entre l'arabe dialectal et le français en ce qui concerne les trois aires de contact. Une compétition qui semble aller à l'avantage du Français puisque son indice connaît une nette progression – 46,59 % (82 étudiants) de notre échantillon déclare l'utiliser dans le foyer, 60,22 % (106 étudiants) dans les relations grégaires et 85,22 % (150 étudiants) d'opinions favorables pour l'université.

Selon les déclarations de notre population, les fonctions les plus importantes assumées par l'arabe dialectal dans les trois aires de contact ciblés sont les fonctions sociales, individuelles et psychologique, (intégration, assimilation, d'identification, d'affirmation de l'identité, et de reconnaissance de l'identité,) par rapport aux autres fonctions qui d'après les données ne sont pas d'égales importance.

Ces fonctions sont décrites par des items verbaux qui ont une valeur générique : *communiquer, communiquer avec ma famille, m'intégrer, partager un point de vue, dialoguer, véhiculer mes sentiments, exprimer ses désirs, s'extérioriser, être plus libre,...* L'indice d'utilisation de la langue française dans le foyer (46,59 %) positionne cette langue comme pouvant, au yeux de notre locuteur, assurer certaines fonctions parmi celles que nous avons déjà relevées.

Le français est donc présent sous diverses formes : échanges langagiers réduit entourant ou conséquent de la scolarisation bi-

lingue des enfants, audiovisuelle par le canal des chaînes radio-phoniques et de télévision satellite, la presse et l'édition en langue française. Dans l'espace familial, la connaissance et l'usage même réduit de la langue française ne sont pas susceptibles de se superposer aux fonctions assurées par l'arabe dialectal.

L'indice d'utilisation de la LF à l'extérieur de la cellule familiale est nettement plus fort (60,22 % soit 106 étudiants pour les relations grégaires, et 85,22 % soit 150 étudiants) pour l'université. Il montre que les fonctions assumées par cette langue connaissent une extension, elles permettent de mettre en place des relations interpersonnelles amicales entre locuteurs, à élargir ses relations à beaucoup d'individus, à les affermir, à les consolider et à les perpétuer. Les items qui décrivent les fonctions des langues les plus utilisées dans les espaces de convivialité et à l'université sont plus variés et sont centrés a/sur la qualité des relations posées à l'aide des idiomes : *créer des relations intimes, établir des relations, faire des confidences, être sociale*, b/ sur l'expression et la manifestation de la personnalité de notre locuteur dans ses relations avec les autres : *s'extérioriser, s'affirmer, s'imposer aux autres, donner son avis, critiquer, se défouler, se détendre, se confier, ...*, c/ sur l'apport en nouvelles connaissances : *apprendre, découvrir, connaître, suivre des études, parfaire le niveau intellectuel..., élever son niveau linguistique, améliorer son niveau*. La diversité des items qui décrivent les fonctions déclarées des deux langues les plus utilisées dans cet espace est caractéristique d'une grande activité de notre locuteur à la vie du groupe et de sa participation à la dynamique des relations interpersonnelles en vue de s'imposer et /ou d'occuper une position de leadership. La langue française semble, selon les déclarations des enquêtés, répondre à un besoin d'affirmation de soi, comme en témoigne le nombre élevé des occurrences de l'item *s'exprimer*. L'usage de la langue française favorise l'établissement des relations amicales et intimes

entre les interlocuteurs. Cette langue constitue dans l'espace des relations grégaires un outil d'appoint dans le développement de la personnalité et de la socialité des locuteurs enquêtés. 14 Les items verbaux utilisés pour décrire les fonctions sociales sont réduits, synonymiques et limités à la fonction de communication et d'échange, alors que pour les autres fonctions on distingue une plus grande variété et un souci de mieux les décrire : *apprendre, apprendre du savoir, apprendre à étudier, à découvrir, à comprendre et avoir plus d'informations*. C'est la langue de l'ouverture sur les univers culturels, donc la langue qui introduit les différences et les nuances dans les appréciations sur les objets puisqu'elle permet à notre locuteur de *se cultiver et d'avoir d'autres idées*. Dans l'espace universitaire la langue française permet à notre locuteur de *rendre compte de son idéologie, de polémiquer* mais aussi de considérer son avenir, *d'obtenir un diplôme* favorisant son insertion sociale et économique, *d'être plus indépendant, d'exploiter ses connaissances, de s'intégrer culturellement et d'avoir une personnalité*.

Selon les déclarations des enquêtés Il y a entre les deux langues une complémentarité et une superposition fonctionnelles dans les trois aires de contact étudiés. Les réponses données laissent transparaître une interactivité entre les idiomes en présence, confirmant qu'elles constituent un répertoire verbal tel que défini par JJ. Gumperz. L'utilisation de l'AD et du FR s'effectue sur la base de leur fonctionnalité et d'adéquation à la situation de communication vécue par le locuteur ou par le groupe social.

En ce qui concerne les options linguistiques individuelles nos enquêtés marquent une nette préférence pour la langue française qui recueille le plus grand score d'opinions favorables soit 64,20 % représentant l'avis de 113 locuteurs sur 176, alors que l'arabe dialectal n'enregistre que 16,47 % (29 étudiants) et l'arabe classique 2,84 % (5 étudiants).

Par rapport à l'option linguistique idéale pour le pays, les enquêtés ont clairement prononcé une opinion favorable pour la langue française avec un score de 75 % (132 sur 176) des avis exprimés. Ce choix semble s'inscrire dans la logique du comportement linguistique de nos enquêtes et de la cohérence de leurs idées alors que l'arabe moderne se positionne à la seconde place avec 51,13 % soit 90 étudiants) d'opinions favorables et l'arabe classique à la troisième place avec 21,59 % soit 38 étudiants seulement). Il s'agit d'options ou de choix linguistiques qui reflètent la distribution des langues telle qu'elle est perçue.

L'inclination de nos locuteurs à mélanger l'arabe dialectal et le français confirme le comportement langagier bilingue de notre population enquêtée, cette tendance est très prononcée avec les amis (91 %) mais se réduit avec les parents (67 %) pour être presque nulle avec les professeurs, ce qui montre que nos enquêtés sont aptes à tenir un discours homogène en arabe ou en français si les conditions de productions les contraignent. Le passage d'une langue à l'autre ne gêne nullement nos locuteurs qui éprouvent plutôt de la satisfaction d'avoir trouvé le mot juste (62,50%) 110 locuteurs.

Les résultats obtenus auprès de notre échantillon confirment les remarques dégagées par la grille de Chaudenson et sont confirmées dans leur grande part par les résultats<sup>1</sup> d'une enquête menée, sur le même sujet, par le CNEAP<sup>2</sup> (Centre National d'étude et d'analyse pour la Planification), pour le compte du Conseil supérieur de l'éducation. Bien que l'enquête ait ciblé 1800 parents d'élèves et 540 enseignants répartis sur 14 wilayas, nous avons remarqué une certaine superposition entre les réponses de nos enquêtés et les opinions données par la population.

---

1. Les résultats de l'enquête sont publiés en septembre 1999 par "La lettre du CNEAP" et repris sous forme de résumé par le journal de l'Université algérienne, n° 138, du 13 au 19 novembre 1999, p. 5.

2. Centre National d'Études et d'Analyse pour la Planification.

## 5. Le particularisme de la langue française en Algérie

Comme nous l'avons signalé dans le dispositif méthodologique nous abordons la description du particularisme de la langue française en Algérie par la mise en place d'un corpus qui recense les termes inconnus ou comportant un particularisme inconnu du français standard mais très largement utilisés par le locuteur dans l'usage local du français.

S'inscrivant dans une perspective synchronique et descriptive à visée prédictionnaire le corpus de base est constitué à partir de dépouillement plus ou moins systématique sur plusieurs années (1994/1999) de journaux quotidiens et d'hebdomadaires, de quelques œuvres littéraires, de documents officiels ou de réalisations orales d'informateurs appartenant à tous les milieux socioprofessionnels avec comme invariant commun le caractère algérien de l'émetteur. D'autres procédures d'investigation n'ont pu être utilisées pour des raisons d'insuffisances en moyens logistiques et humains et, surtout, l'absence totale de conditions favorables sécuritaires qui permettraient un type d'enquête plus ouverte sur le terrain. 17/

Les critères de sélection des attestations retenues sont : le critère de grande fréquence de l'emploi sans toutefois écarter la néologie événementielle de conjoncture réduite, le critère de la disponibilité d'emploi par divers locuteurs pour attester de la dispersion géographique, le critère de la dispersion chronologique : la disponibilité de la lexie recensée se mesure par sa présence dans la chronologie arrêté sans toutefois écarter les particularités lexicales inhérentes à un phénomène d'actualité, et le critère de la dispersion sociale pour ne retenir que les termes employés ou identifiés comme français par des locuteurs appartenant à des couches sociales et des milieux professionnelles différents par rapport à d'autres termes qui ne remplissent pas cette condition..

Le classement des lexies retenues obéit aux techniques lexicographiques en usage. Tant pour la macro-structure que pour la micro-structure nous avons respecté l'ordre : l'entrée vedette en majuscule gras, éventuellement la transcription phonétique, les variantes graphiques, l'origine de la lexie, la catégorie grammaticale, la définition, les exemples et les références, les marques d'usage à savoir le code d'emploi, le milieu d'emploi, le renvoi. Ainsi le corpus comprend 1224 vedettes, 2523 contextes dont 1538 relevant de l'écrit soit 60,95 % du corpus, et 985 de l'oral soit 39,04 % du corpus. Il y a dans ce corpus un total de 441 vedettes Emprunt aux langues locales soit 36,02 % du corpus avec la distribution suivante 315 pour l'arabe soit 25,75 % du corpus, 121 pour l'arabe dialectal soit 9,88 % du corpus et 5 pour le berbère soit 0,40 % du corpus..

L'analyse nous a permis de retenir la typologie des particularités lexicales proposée par S. Lafage comme outil permettant de différencier les particularités lexicales, les particularités sémantiques et les particularités grammaticales.

Le particularisme de l'usage local de la langue française semble résider dans une transgression relative du code de la langue française. L'interférence réciproque du français avec les langues locales donne naissance à un mouvement d'échange entre les langues-cibles, chacune se positionnant dans un rapport de complémentarité avec les autres pour répondre aux besoins d'expression du sujet parlant. La néologie de forme et sémantique avec surtout le recours à l'emprunt aux langues locales et l'exploitation judicieuse de toutes les potentialités du système de la langue française linguistique permettent au sujet parlant algérien d'exprimer son vécu socioculturel, politique, économique et religieux spécifiques. Trois exemples nous montrent que les lexies employées décrivent son univers référentiel :

*Combien sont-ils ces gardiens du nif et de la horma à se*

*taire et à céder à la menace du canon scié aux dépend de leurs sœurs, leurs mères ou leurs épouses (Le Matin, 22/12/94).*

*Les formes de pouvoir connus par les algériens tout au long de leur histoire appartiennent toutes à la catégorie du despote, qu'il s'appelle rais, zaim, dey, cheikh, mehdi, sultan ou aguelid. (El Watan, 22/7/1998).*

*Les chainards de l'aube. Et qu'elle fut notre surprise lorsque nous découvrîmes qu'il s'agissait d'assurés qui étaient venus pour faire la chaîne qui les conduira le lendemain matin devant les guichets de prestation pour remboursement de frais médicaux. (El Watan, 07/06/99).*

L'adoption de l'emprunt aux langues locales est conditionné par l'usage et les critères d'intégrations. Pour le locuteur natif français standard la reconnaissance et l'identification de l'emprunt à l'arabe sont conditionnés par les contraintes d'intégration et d'adoption dans la langue d'accueil. Si l'emprunt est toujours identifié comme étranger à la langue d'adoption, il est un xénisme, les lexies caractérisées par plusieurs graphies, des marques typographiques et un phonétisme particuliers ont une intégration lente dans la langue d'accueil. Selon Lafage (1985) le xénisme apporte une couleur d'exotisme mais demeure parfaitement étranger. C'est certainement le cas des lexies fitna, daïra, koursi, ou le calque cacher le soleil avec un tamis pour les natifs de français standard alors que pour le natif arabophone ce sont des éléments constitutifs de son univers référentiel, ces emprunts donnent à la langue française comme le souligne Morsly (1996) «une aspect national, algérien, un refus de la réduire à une langue étrangère». L'intégration et l'adoption sont conditionnées par un processus de mise en conformité aux différentes caractéristiques phonologiques, morphosyntaxiques et lexicologiques de la langue d'accueil. La tendance générale est pour la francisation

des phonèmes et de les remplacer par des sons proches qui existent en français central. À l'oral la tendance générale est de respecter la prononciation d'origine. La phonie de *a* de *alem*, le *h* de *hada* et le *x* de *cheikh* pour ne citer que ces exemples est respectée. Cependant la graphie de nombreuses lexies empruntées reste encore instable, très souvent il y a plusieurs graphies pour une seule lexie, ce qui montre que le processus d'intégration est encore en cours alors que pour les lexies qui ne connaissent qu'une seule graphie leur processus d'intégration est achevé. L'intégration morphosyntaxique s'observe lors du processus dérivationnel qui affecte les emprunts à l'arabe. Le mot arabe sert de base à une dérivation selon le système de la langue d'accueil : on distingue la dérivation suffixale et préfixale : hitt-hittiste-hittisme, wilaya- wilayisme, hidjab-hidjabiser-hidjabisation, houma-houmiste, gourbi-dégourbiser-dégourbisation ; la composition : baroud d'honneur, babor Australie, gourbiville, la fête du ramadhan ; la locution : Allah le grand, Allah le tout puissant ; l'adjonction du genre : l'emprunt arabe s'adapte aux marques du genre du système de la langue française en conservant très souvent son genre dans la langue d'origine : la baladia, le darki, une fitna, le bourek, l'adjonction du nombre connaît cependant une certaine diversité : le pluriel est marqué par le *s* du français ou un pluriel doublement caractérisé par les marques des deux systèmes linguistique avec facultativement la marque *s* du français : alem, ouléma, oulémas- moudjahid, moudjahidine, moudjahidines, moutahadjiba, moutahadjibate, moutahadjibates.

L'essai de typologie de l'emprunt à l'arabe que nous proposons synthétise les typologies proposées par Morsly (1988 et 1996) et Debov (1995) : on distingue les emprunts pan arabe qui ne concernent que les domaines couverts par la religion, les emprunts spécifiques à la réalité algérienne avec une sous catégorisation selon les domaines l'éducation et l'enseignement

el ilm, medersa, cheikh, l'administration baladia, daïra, la politique hizb, mandoubia, dawla, l'économie : souk,, la justice : cadi, fredon, mahatma, les arts et la culture d'une manière générale : açala, raï, meddah, les lieux haouch, fondouk, medjless, la gastronomie douara, gribiya, mechoui, la tenue vestimentaire abaya, djelbab, haïk, les comportements horma, hogra, nif, manchar,, les outils et objets divers de la vie quotidienne meïda, kif, chira,.

La néologie de forme à partir de la procédure dérivationnelle généralisée à toutes les lexies appartenant à diverses classes permet au locuteur de faire de la création lexicale par analogie : grutiste-grutier, engeniste-conducteurs d'engins, novembriste, carémiste, médiocratisme, eféléniste, permanisation, pistonage, rasage (action de détruire) sacquage, taxieur, rechapeur. La construction parasynthétique avec base nominale débureaucratisation, dégourbisation, avec base verbale dénormalisation, la composition Allah le tout puissant, pharmacie d'état, bar ambulant, baroud d'honneur.

Les contraintes sociopolitiques et culturelles favorisent aussi la néologie sémantique :

- transfert de sens dialoguiste partisan du dialogue au lieu de celui qui écrit des dialogues, parabole le récepteur de télévision par satellite, bouffer pour détourner, chaînard celui qui fait la queue, brûler pour resquiller, égaré pour terroriste ;
- la restriction de sens barbu à frère musulman, frère à intégriste, cachet pour drogue, doubleur pour chauffeur de taxi ;
- l'extension de sens frère et sœur les militants du même parti, le citoyen et la citoyenne interpellées par les hommes politiques, bricoleur celui qui fait de mauvais produits ;
- la métaphorisation hittiste jeunes oisif sans professions, chef pour celui qu'on interpelle ;

- les particularités grammaticales indiquent un processus néologique de recatégorisation de la catégorie grammaticale initiale :

- recatégorisation de l'adjectif en substantif : bilatérale cette divergence de fonds les bilatérale n'ont pu l'aplanir, tripartite ;

- recatégorisation du transitif en intransitif animer il est envisager l'organisation de 4 caravanes culturelles qui animeront dans les zones rurales, amputer les impôts amputent aux travailleurs ;

- la recatégorisation du verbe en adjectif bloqueur pour désigner les personnes qui font de l'obstruction dans les administrations, il y a des bloqueurs dans les institutions de l'état, la recatégorisation d'un verbe à la forme pronominale accabler-s'accabler, accaparer-s'accaparer, accorder-s'accorder, notre adolescent s'accable du silence et de l'incapacité du pouvoir..., le bureau de la mouhafadha s'active sur la préparation de la conférence, les grands secteurs qui s'accaparent l'essentiel des ressources.

Dans cette dernière partie de l'étude nous retiendrons que le processus de créativité lexicale développé par le sujet parlant dans un contexte sociolinguistique où l'arabe langue nationale et officielle bénéficie de l'appui constitutionnel rend la langue française plus vulnérable, beaucoup plus exposé à la pression du contexte idéologique et à celles des langues locales. La part de l'emprunt (d'une manière générale) recouvre les 36,02 % du corpus (en terme de vedettes) montre en effet, avec la néologie sémantique, que le particularisme de l'usage fait apparaître la spécificité de l'univers référentiel algérien. Les particularités de la langue française sont, par rapport à notre corpus, un reflet de la réalité du pays, une réalité marquée aussi bien par la violence politique, les inégalités économiques et sociales que les traits culturels de l'Algérien et de l'Algérie.

## Conclusion

Au terme de la description des usages du français en Algérie nous avons observé que la langue française, en dépit des nets progrès de l'arabisation de l'enseignement et de l'environnement, continue à mener une existence de fait quelque peu prononcée dans les pratiques langagières des sujets parlants, avec une prééminence dans les institutions de l'état, ce qui renforce en quelque sorte la position de cette langue dans le pays. Cependant cette existence est soumise d'une part aux pressions imposées par la situation de contact avec les langues locales et d'autre part aux usages qui sont déterminés par l'intercompréhension sociale. Le français en Algérie est une langue qui connaît des mutations profondes tant l'usage qui est fait montre une transgression par rapport à la norme académique du français de France.

La dérivation morphologique est très productive aussi bien suffixale que préfixale. Le sujet parlant généralise par analogie les règles de dérivation pour se construire en fait une régularité dans le système linguistique du français qu'il utilise. Cette généralisation systématique de la règle est appliquée même lorsque le sujet parlant recourt à l'emprunt à la langue arabe.. La néologie sémantique procède surtout à des variations de sens sur les lexies généralement prises à la langue française. Le processus néologique lexical et sémantique mis en œuvre par le sujet parlant algérien exploite toutes les ressources de la langue française pour innover la nomenclature lexicale et la rendre apte à exprimer l'identité algérienne et désigner les référents culturels locaux.

Cette prééminence du français qui se rencontre aussi dans certaines institutions de l'État renforce en quelque sorte la position de la langue française dans le pays.

Cependant il faut bien admettre que la langue française en Algérie est une langue aux abois, elle est prise en tenaille par un processus d'arabisation qui progresse des deux pôles du système éducatif algérien et semble inexorablement réduire la part de la langue française dans l'éducation et la formation des jeunes algériens à une portion congrue avant la disqualification pure et simple.

L'avenir de la langue française en Algérie réside beaucoup plus dans ses capacités à répondre de manière effective et efficace aux exigences de modernité qui lui sont édictés par un pays en profonde mutation sociale que dans l'attachement des liens tissés par une histoire commune. C'est uniquement dans son aptitude ou inaptitude à la coopération au développement que se trouvent les perspectives de l'avenir de cette langue en Algérie.

## Bibliographie

- ARKOUN, M., 1996 : Langues, Sociétés et Religions dans le Maghreb indépendant, *Les Cahiers de Confluences*.
- BAKHTINE, Mikhail (v. n. volochinov), 1977 : Le marxisme et la philosophie du langage, Essai d'application de la méthode sociologique en linguistique, Les Editions de Minuit.
- BAUTIER-CASTING, E., 1981 : «La notion de pratiques langagières, un outil heuristique pour une linguistique des dialectes sociaux», *Langages et Société*, Mars n°15.
- BAYLON, C., 1992 : *Sociolinguistique, société, langue et discours*, Col. Linguistique générale, Paris, Nathan Université.
- BENRABAH, M., 1993 : «L'arabe algérien véhicule de la modernité», *Cahiers de Linguistique Sociale*, n°22, p. 33-43.
- BERNSTEIN, B., 1975 : *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit.
- BLANC, M., et BIGGS P., 1971 : «L'enquête sociolinguistique sur le français parlé à Orléans» *Le Français dans le Monde*, n°85

- BLANCHE-BENVENISTE, C. et JEAN JEAN, C., 1987 : *Le français parlé, transcription et édition*, Paris, Didier Erudition.
- BOUKOUS, A., 1996 : Le Français au Maroc : situation sociolinguistique, *Le français dans l'espace francophone, Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeur, Tome 2, 1996, p. 691-703.
- BOURDIEU, P., 1970 : *La Reproduction*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU, P., 1982 : *Ce que parler veut dire, L'économie des échanges linguistiques*, Fayard.
- BOYER, H., 1987 : « Sociolinguistique et politique linguistique, l'exemple catalan. », *Études de linguistiques appliquées, Politiques linguistiques (études de cas)*, n° 65, p 71.
- BRES, J. et GARDES-MADRAY, F., 1984 : « Une enquête sociolinguistique en milieu minier : corpus et problèmes méthodologiques » *Lengas*, n° 16.
- BRONCKART, J.P., et alii, 1985 : *Le Fonctionnement des discours*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- CALVET, L- J., 1993 : *La sociolinguistique*, PUF.
- CALVET, L-J. et JUILLARD, C., 1996 : *Les politiques linguistiques, mythes et réalités*, Actualité Scientifique, Universités Francophones, AUPELF-UREF.
- CALVET, L-J., 1979 : *Linguistique et colonialisme, Petit traité de glottophagie* Payot.
- CARLIER. O, COLONNA. F, DJEGHLOUL. A, 1988 : Lettrés, Intellectuels et militants en Algérie 1880-1950, OPU, Alger.
- CHARTRE NATIONALE (La), 1976, Éditions Populaire de l'Armée., Alger.
- CHAUDENSON, R., 1991 : *La francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Paris, Didier-Erudition.
- CHEIKH, S., 1994 : L'Algérie face à la francophonie, *Maghreb et Francophonie*, Paris, Collection Coopération, Economica.
- CHERRAD-BENCHEFRA, Y., 1987 : La réalité algérienne. Comment les problèmes linguistiques sont vécus par les algériens, *Langage et Société*, n° 41.
- CHERRAD-BENCHEFRA, Y., 1989 : Les Algériens et leurs rapport avec les langues. *LENGAS*, n°26.
- CHERRAD-BENCHEFRA, Y., 1990 : *Contacts de langues et Enseignement du français en Algérie*, Thèse de Doctorat d' État, Constantine
- CHERRAD-BENCHEFRA, Y., 1994 : Particularités linguistiques et enseignement du français au Maghreb : cas de l'Algérie et du Maroc. *Cahiers de l'URAMA*, Publications de l'Université de Constantine.

## *La langue française en Algérie / Étude sociolinguistique et particularités...*

- CULIOLI, A., 1983 : « Pourquoi le français parlé est-il si peu étudié ? » *Recherches sur le français parlé*, n° 5.
- DE ROBILLARD, D. et BENYAMINO, M., 1996 : Le Français dans l'espace francophone, *Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Tome 2, Honoré Champion Éditeur
- DE ROBILLARD, D. et BENYAMINO, M., 1996 : Le Français dans l'espace francophone, *Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Tome 1, Honoré Champion Éditeur.
- DOISE W. et PALMONARI A., 1986, *L'étude des représentations sociales*, Paris et Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- DUCROT, O., TODOROV, T., 1972 : Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Points.
- DUMONT, P., MAURER, B., 1995 : *Sociolinguistique du français en Afrique francophone*, Universités Francophones, EDICEF/ AUPELF.
- EL GHERBI E., 1993 : *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc, Enjeux Culturels, Linguistiques et Didactiques*, Impression La VOIX de Meknès.
- EL MANDJRA, M., 1994 : Tunisie, une francophonie..., *Maghreb et Francophonie*, Paris, Collection Coopération, Economica.
- ENCREVE, P., (dir.), 1977 : « Linguistique et sociolinguistique », *Langue Française*, n° 34.
- FITOURI, C., 1983 : *Biculturalisme, bilinguisme et éducation*, Paris, Eds Delachaux & Niestlé.
- FRANCARD, M., et LATIN, D., 1995 : *Le régionalisme lexical*, Éditions Duculot
- GALISSON, R., COSTE, D., 1976 : Dictionnaire de Didactique des Langues, Hachette.
- GRANDGUILLAUME, G., 1983 : *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve & Larose.
- GUMPERZ, J.-J., 1989 : *Sociolinguistique interactionnelle : une approche interprétative*, Paris, l'Harmattan.
- HADJ ALI, B., 1963 : Culture Nationale et Révolution, Conférence du 30/03/1963, SNED, Alger.
- JARDEL, J.-P., 1981 : « Le concept de diglossie de Psichari à Ferguson » *Colloque International de Sociolinguistique de Montpellier*, 1981, p 9.
- JAVEAU, C., 1978 : L'enquête par questionnaire, Éditions de l'université de Bruxelles, 2<sup>ème</sup> édition.
- KAHLOUCHE, R., 1992 : *Le berbère (kabyle) au contact de l'arabe et du français*, Thèse de Doctorat d'État, Université d'Alger.

- KAHLOUCHE, R., 1993 : «Diglossie, norme et mélange de langues : étude de comportements linguistiques de bilingues berbère (kabyle) - français», *Cahiers de Linguistique Sociale*, n° 22, 73-89
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1980 : L'énonciation de la subjectivité dans le langage, Armand Colin.
- LABOV, W., 1976 : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- LABOV, W., 1978 : *Le parler ordinaire*, Paris, Minuit.
- LACHERAF Mostefa., 1974, L'Algérie : Nation et Société, SNED., Alger.
- LAFAGE, S., 1985 : *Français écrit et parlé en pays EWE (Sud-Togo)*, MRE, Sociolinguistique 3, SELAF.
- LAFONT, R., 1980 : «Stéréotypes dans l'enquête sociolinguistique» *Lengas*, n°7.
- LAFONT, R., et alii, 1983 : «Pratiques praxématiques» *Cahiers de Linguistique sociale*, n° 6.
- LAPIERRE, J. W., 1988 : *Le pouvoir politique et les langues*, Paris, P.U.F.
- LAROUCSI, F., (dir.), 1993, Minoration Linguistique au Maghreb, *Cahiers de Linguistique Sociale* n° 22, CNRS URA 1164, Université de Rouen.
- LAROUCSI, F., 1996 : Le Français en Tunisie aujourd'hui, *Le français dans l'espace francophone, Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie*, Paris, Honoré Champion Éditeur, Tome 2, p. 705-721.
- LATIN, D., QUEFFELEC, A., et TABI-MANGA, J., 1993 : *Inventaire des Usages de la Francophonie : Nomenclatures et Méthodologies, Actualité Scientifique*, AUPELF/UREF, Éditeur. John Libbey.
- MACKEY, W.F., 1976 : *Bilinguisme et contact des langues*, Klincksieck Linguistique
- MANESSY, G., 1994 : *Le français en Afrique noire, Mythe, stratégie, pratiques*, Espaces Francophones, Paris, L'Harmattan.
- MANESSY, G., 1995 : «Créoles, pidgins, variétés véhiculaires, Procès et genèse», *Sciences du Langage*.
- MANZANO, F., 1993 : «Des Maghrébins lettrés observent le paysage linguistique d'Afrique du Nord», *Cahiers de Linguistique Sociale*, n° 22.
- MARCELLESI, J.B., GARDIN, B., 1974 : Introduction à la sociolinguistique, la linguistique sociale, Larousse Université.
- MAZOUNI, A., 1964 : *Culture et enseignement en Algérie et au Maghreb*, Maspéro.
- MOATASSIME, A., 1992 : *Arabisation et langue française au Maghreb*, I.E.D.E.S., Collection Tiers-Monde, Paris, P.U.F.
- MOREAU, Marie-Louise., 1997 : Sociolinguistique, Les concepts de base, Mardaga.

## La langue française en Algérie / Étude sociolinguistique et particularités...

- MORSLY, D., 1993 : Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie, *Inventaire des Usages de la Francophonie : Nomenclatures et Méthodologies*, Actualité Scientifique, AUPELF / UREF, Éditeur. John Libbey, p. 177-182.
- MORSLY, D., 1996, «Alger plurilingue», *Plurilinguismes* n°12, Paris, p. 47-80.
- MORSLY, D., 1996, «Génération M6. Le français dans le parler des jeunes Algérois», *Plurilinguismes* n°12, Paris, p.111-121.
- MOTS / Les Langages du politique, 1997, Les Politiques Linguistiques, Edit. CNRS et École Normale Supérieure de Fontenay, n°52.
- MUCCHIELLI, R., 1975 : Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale, Éditions E.S.F.
- NOYAU C. et DEULOFEU J. «L'acquisition du français par des adultes immigrés (aspects sociolinguistiques), *Langue Française*, n°71.
- PICOCHÉ, Jacqueline., 1977 : Précis de lexicologie française, l'étude et l'enseignement du vocabulaire, Nathan.
- QUEFFELEC, A., 1995, *Le Français en Afrique du Nord*, CNRS-INaLF, CNRS-Éditions.
- QUEFFELEC, A., et NIANGOUNA, A., 1990 : *Le Français au Congo (R.P.C.)*, Publications de l'Université de Provence.
- REVUE PLURILINGUISMES, CERPL (1996), *Alger Plurilingue*, Décembre 1996, n°12
- SAPIR, Edward., 1968, Linguistique, Les Éditions de Minuit
- TALEB IBRAHIMI, A., 1973 : *De la colonisation à la révolution culturelle, 1962/1972*, SNED
- TALEB IBRAHIMI, K., 1995 : *Les Algériens et leur (s) langue (s), Éléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne*, Les éditions El Hikma.
- TALEB IBRAHIMI, K., 1996 : «Remarques sur le parler des jeunes Algériens de Bab El Oued», *Plurilinguismes* n°12, Paris, p.111-121.
- VERMES, G., et BOUTET, J., 1987 : *France : pays multilingue*, Paris, L'Harmattan.